

Conditions cadres pour les athlètes

# Spirit of Sport

signifie maintenant...



Venir  
**sans symptômes.**



**La vaccination diminue le risque de contracter la COVID-19 et de la transmettre.**



Respect du  
**concept de protection**  
des clubs et des exploitants  
d'installations sportives.

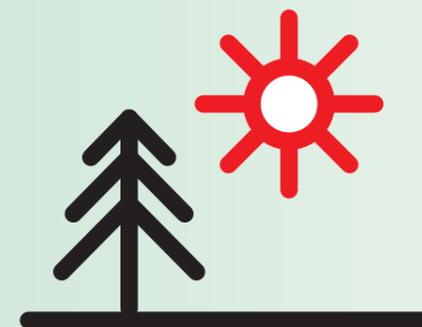


## Indoor 2G ou 2G+

Pour les activités sportives qui se pratiquent à l'intérieur, la règle des 2G (vacciné ou guéri) s'applique. Si aucun masque ne peut être porté (par ex. sport intensif), un test négatif est obligatoire (règle des 2G+). Exception : les personnes vaccinées, guéries ou ayant reçu une dose de rappel au cours des quatre derniers mois, ainsi que les jeunes de moins de 16 ans.



Évitez les poignées de main et continuez à respecter les  
**distances**  
où cela est possible.



## Outdoor 3G

Pour les activités extérieures et les manifestations, la 3G s'applique à partir de 300 personnes (vacciné, guéri ou testé).



Respecter les  
**règles d'hygiène**  
de l'OFSP.



## Dresser des **listes de présence**

Pour les activités sportives pratiquées sans masque il est également recommandé de collecter les coordonnées des participants.